AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1710
FR0000035743-FS0664

12 novembre 2013

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ETAM DEVELOPPEMENT

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 8 novembre 2013, l'Autorité des marchés financiers a été destinataires des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

 - la société de droit américain Linto LLC[1] (1455 Ocean Drive, Suite 406, Miami Beach, FL 33139, Etats-Unis) a déclaré, avoir franchi individuellement en hausse, le 5 novembre 2013, le seuil de 10% des droits de vote de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir individuellement 564 275 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 1 128 550 droits de vote, soit 7,85% du capital et 10,59% des droits de vote de cette société[2] ;

 - la famille Lindemann a déclaré, avoir franchi indirectement en hausse, le 5 novembre 2013, par l'intermédiaire des sociétés Linto LLC et Inteco LLC qu'elle contrôle, les seuils de 15% du capital et 20% des droits de vote de la société ETAM DEVELOPPEMENT et détenir, à titre direct et indirect, 1 149 736 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 2 297 048 droits de vote, soit 15,99% du capital et 21,55% des droits de vote de cette société, selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Inteco[3]	583 037	8,11	1 166 074	10,94
Linto	564 275	7,85	1 128 550	10,59
M. George Lindemann	2 424	0,03	2 424	0,02
Total famille Lindemann	**1 149 736**	**15,99**	**2 297 048**	**21,55**

Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation de 792 116 actions acquises par la société ETAM DEVELOPPEMENT au résultat de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée dans le cadre de son programme de rachat de ses propres actions (cf. note d'information ayant reçu le visa n° 13-502 de l'AMF en date du 17 septembre 2013 et D&I 213C1663 du 31 octobre 2013).

[1] Société de droit américain contrôlée par M. George Lindemann et sa famille.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 190 431 actions représentant 10 659 127 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société de droit américain (sise 1455 Ocean Drive, Suite 406, Miami Beach, FL 33139, Etats-Unis), contrôlée par M. George Lindemann et sa famille.

2. Par les mêmes courriers la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application des dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la famille Lindemann déclare :

- a) que le franchissement de seuil est purement passif et qu'en conséquence, aucun financement n'est à son origine ;
- b) qu'elle agit de concert avec les sociétés Linto LLC et Inteco LLC qu'elle contrôle et n'agit pas de concert avec un tiers ;
- c) ne pas envisager de poursuivre des achats de titres ETAM DEVELOPPEMENT ;
- d) ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle d'ETAM DEVELOPPEMENT ;
- e) ne pas avoir l'intention de modifier la stratégie d'ETAM DEVELOPPEMENT ;
- f) n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'ETAM DEVELOPPEMENT ;
- g) n'envisager aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- h) ne pas envisager de demander la nomination d'un ou plusieurs membres au conseil de surveillance d'ETAM DEVELOPPEMENT ;
- i) n'être partie à aucun accord ou instrument mentionné aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce. »
